

ABONNEMENT.

Saumur :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Février 1883.

SÉNAT.

LA LOI DE PROSCRIPTION.

Séance du 8 février. — M. Allou dépose le rapport de la commission nommée pour la loi concernant les princes.  
 — Lisez! lisez!

LE RAPPORT DE M. ALLOU.

M. Allou. — La commission a étudié le projet de loi. Elle l'a fait avec le sentiment du devoir et avec la préoccupation de l'intérêt et l'honneur de la République.

La commission a cherché les motifs qui ont amené cette loi: l'incident du prince Napoléon et les affirmations du ministre de l'intérieur à la tribune. Elle n'a rien trouvé qui pût justifier cette mesure.

La République a combattu dans plusieurs circonstances qui semblaient mettre son existence en péril. Elle a triomphé, mais elle doit rester en concordance avec les principes de liberté sur lesquels elle est fondée.

D'ailleurs, les mesures proposées n'ont semblé à la commission d'aucune efficacité. On reste donc devant un problème de droit: la loi n'atteint jamais que les actes délictueux; la loi ne doit pas punir les intentions. Le droit qu'on revendique n'appartient pas au gouvernement.

Cette loi est l'abandon de tous les principes sur lesquels repose la République. Si on laisse le pouvoir aux violents, si on livre la guerre à cette classe moyenne qui fait la puissance de la République, tout est perdu. Quand on nous a demandé la loi d'amnistie, nous l'avons votée. Pourquoi proscrire des gens qui n'ont commis d'autre crime que leur naissance? On avait parlé de transactions; la commission a voulu entendre les ministres. Elle a entendu le garde des sceaux, le ministre de la guerre, qui ont invoqué pour le gouvernement républicain le droit de défense, qui est en quelque sorte un droit

historique. Malgré ces explications, la commission n'a pas changé son opinion, pas plus que pour les bruits d'un conflit entre les Chambres. Comment un conflit pourrait-il naître de l'exercice d'un droit?

On penserait mettre ainsi en question l'existence du Sénat. On le consoliderait encore. La commission s'est laissée guider non par une tendance monarchique, mais par son patriotisme. La commission propose de repousser purement et simplement le projet de loi, et elle demande l'urgence.

Le garde des sceaux a déclaré qu'il n'était pas possible de passer à la discussion immédiate.

Renvoi de la discussion à samedi. — L'urgence est déclarée. La discussion est renvoyée à samedi. La séance est suspendue, puis levée après remise des divers sujets qui figuraient à l'ordre du jour.

Chronique générale.

Une agitation extrême règne dans l'entourage de M. Grévy. Ce sont des allées et venues continuelles entre l'Élysée et le Sénat.

Après avoir poussé la Chambre à voter une loi inique et absurde, le Président de la République, très-ému de l'opposition manifestée par la grande majorité de la Chambre haute, voudrait, paraît-il, se raccrocher à une transaction.

En un mot, comprenant enfin la gravité de la faute qu'il a commise, il souhaite la reprise du projet proposé par M. Duclerc.

Les négociations entamées par M. Jules Ferry prennent un caractère tout à fait déterminé.

Avant-hier soir, ce personnage s'est rendu, en compagnie de M. Develle, à l'Élysée, où une conférence a eu lieu avec M. Wilson et son beau-père. Dans ladite conférence a été discutée la composition d'un cabinet présidé par M. Ferry.

Etant prévu l'échec de la loi de proscription devant le Sénat, le cabinet actuel disparaîtrait presque complètement.

M. Ferry conserverait seulement M. Develle, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, et l'éternel Cocher.

L'amiral Jauréguiberry reprendrait sa démission, que l'Officiel n'a pas enregistrée.

Le général Camponon succéderait au général Thibaudin, devenu impossible.

Enfin on parle de la rentrée de M. Waldeck Rousseau.

Il est probable que le nouveau cabinet paraîtrait au Journal officiel de lundi.

On nous annonce que les présidents des comités royalistes viennent d'être invités à se présenter au cabinet du directeur de la sûreté générale (ministère de l'intérieur), pour recevoir une communication.

On assure que le Président de la République a témoigné le désir d'avoir un entretien avec M. Brisson au sujet des dispositions d'esprit de la Chambre dans les circonstances actuelles.

On va même jusqu'à dire que M. Grévy songerait à offrir officiellement à M. Brisson la présidence du futur ministère. Mais nous croyons cette nouvelle purement hypothétique.

Quoi qu'il en soit, l'entrevue des deux présidents doit avoir lieu ce soir.

D'autre part, un certain nombre d'hommes politiques appartenant à la majorité de la Chambre ou à celle du Sénat se sont rendus, avant-hier, isolément à l'Élysée.

Les députés de l'Hérault se sont rendus hier matin auprès du ministre de la guerre pour l'entretenir de l'incident de Montpellier.

Le général Thibaudin leur a répondu que cette affaire avait été singulièrement exagérée, mais que cependant le fait signalé lui paraissait de nature à exiger une certaine

répression. Toutefois, avant de se prononcer, il attendra la visite du général de Brincourt, mandé à Paris.

Voici le bilan des travaux de la Chambre actuelle depuis sa naissance jusqu'à nos jours, tel que nous le trouvons dressé par le National:

« Au total, les 15 mois ont donné cinq lois d'importance: maires, enseignement, divorce, serment, princes.

» Rien, il est vrai, des grandes réformes qui avaient miroité devant les électeurs.

» Pas même la loi sur les récidivistes!

» Frais de justice, faillites, sociétés, marchés à terme, service militaire, attendent Pâques ou la Trinité.

» Mais quatre ministères ont succombé.

» Mais les rentes baissent.

» Mais une politique nouvelle s'annonce par cette petite loi de sûreté générale qui vient d'être rendue.

» La Chambre peut se dire qu'elle n'a pas perdu son temps! Fera-t-elle partager son avis au suffrage universel?

Le Gaulois prétend connaître la vraie cause du trouble cérébral dont M. Fallières a été atteint au milieu de sa harangue. La voici:

« M. Fallières parlait. Tout à coup, il vit apparaître dans une tribune trois ou quatre officiers, en grand uniforme, gants blancs, jugulaire au shako. C'étaient les officiers qui commandaient la garde de service au Palais-Bourbon et qu'on casait où l'on pouvait.

» M. Fallières crut que c'était l'avant-garde d'un régiment qui envahissait la Chambre et il se trouva mal!... — Voilà.»

LES ENFANTS DES PRINCES.

On lit dans la Gazette de France:

« Les membres de la commission ont posé plusieurs questions aux deux représen-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Ne vous est-il jamais arrivé, en flânant sur la promenade des Anglais, à Nice, — tout le monde a été à Nice, aujourd'hui, — de vous demander ce que pourrait bien être cette muraille calcinée qu'on aperçoit à l'horizon de l'autre côté de la rade? Si votre question a été adressée à un indigène, volci à peu près ce qu'il vous aura répondu:

— Cette muraille, monsieur, — ou madame, — c'est Antibes, autrefois Antipolis, cité phocéenne comme Marseille.

C'est bien Antibes, en effet. Placée entre Cannes, la ville des orangers, et Nice, la ville cosmopolite qui met tous les jours une nouvelle robe française pour cacher sa vieille jupe italienne, Antibes, ruine d'une civilisation disparue, fait l'effet d'une ride creusée au milieu d'un jeune visage.

Antibes est la dernière étape sur cette bizarre terre de Provence, qui, commençant comme un désert à l'ouest, finit comme un bouquet à l'orient.

Antibes est une ville à part: elle n'a participé

en rien au grand mouvement de migration qui, depuis près d'un demi-siècle, pousse chaque hiver toutes les aristocraties de l'Europe vers ce petit coin fortuné où les Alpes et les Apennins s'unissent pour abriter les frileux voyageurs contre les vents malfaisants du nord et de l'est.

Antibes est restée ce qu'elle devait être déjà il y a deux ou trois siècles; aussi se tient-elle raide, guindée, chenue, avec ses vieilles murailles grises tout effritées par les années, entre Cannes la coquette et Nice la superbe. Il semble qu'elle regarde d'un œil mécontent et d'un visage renfrogné ses deux voisines enrubannées, à peu près comme une vieille lady écossaise que le hasard a placée dans un raout entre deux pimpantes miss anglaises.

Cette antiquité phocéenne a fait partager ses passions à ses habitants. A Antibes, on aime exclusivement tout ce qui porte un cachet d'antiquité, les vieilles mœurs, les vieilles coutumes, les vieux livres, pour lesquels on professe un si profond respect qu'on ne les ouvre jamais, les vieux tableaux, voire même les vieux vins.

Avec de pareilles idées logées dans le cerveau des indigènes, vous ne vous étonnez pas de la réputation dont on a joui pendant quarante ans à Antibes le docteur Cochard, quand je vous aurai fait son portrait.

Le docteur Jean-Baptiste Cochard était un grand

vieillard de cinq pieds six pouces au moins, que l'on voyait toujours, été comme hiver, le chapeau à la main, ses longs cheveux gris flottant au vent, arpentant d'un pied allègre, tantôt la route de Cannes à Antibes, tantôt celle d'Antibes à Nice, quoiqu'il eût passé la soixantaine, à l'époque où nous prenons la liberté de le présenter à nos lecteurs.

La constitution apoplectique du docteur Cochard l'avait fait renoncer depuis longtemps à l'exercice du cheval. Le mauvais état des chemins ne lui permettait pas beaucoup de se servir de sa voiture. En dehors de la route qui va de Toulon à Nice, où elle franchit la Corniche pour aller descendre à Gênes, il n'y avait guère alors que des chemins effondrés dans lesquels le docteur avait brisé plus d'une fois les ressorts de son élégant cabriolet. Aussi avait-il pris le parti de faire presque toutes ses courses à pied.

C'est peut-être à cette particularité que le docteur devait l'originalité du costume qu'il avait adopté.

Il était vêtu comme un homme qui marche souvent et longtemps. Il portait un grand habit noir à longues basques, avec de larges poches sur les côtés. De ces poches gigantesques, on voyait sortir pêle-mêle trois ou quatre bouquins, la trousse du docteur, sa tabatière d'or, et Dieu sait quoi encore.

Les pieds de Jean-Baptiste Cochard étaient chaussés de forts souliers en veau de Bordeaux.

Ces souliers disparaissaient en partie sous de longues guêtres à l'anglaise qui lui montaient jusqu'aux genoux et qui ne le quittaient jamais. Ces guêtres du docteur étaient, pour ainsi dire, légendaires; on en parlait à dix lieues à la ronde; les commères en glosaient, les mères en menaçaient la marmaille, et quand un bambin avait commis quelque méfait:

— Prends garde aux guêtres du docteur, lui disait-on.

Ces seuls mots inspiraient au jeune drôle une terreur semblable à celle qui saisit le Petit-Poucet à la vue de l'ogre endormi, chaussé des fameuses bottes de sept lieues.

De Nice à Cannes et de Draguignan à Grasse, il n'était pas un paysan qui ne connût le docteur Jean-Baptiste Cochard. Quant à lui, il connaissait les enfants comme il avait connu les pères, disait un mot à chacun en passant, sans que ses longues jambes perdissent un pouce de leur marche accélérée. Quand il traversait un des hameaux groupés sur sa route, le même cri l'assailait à droite, à gauche, en avant, en arrière.

— Bonjour, monsieur le docteur.

Les bonnes femmes le guettaient au passage, attendaient, debout sur leurs portes, et, connaissant de longue date la faiblesse presque maternelle de ce rude vieillard pour les enfants, elles pendaient leurs mioches aux basques de son habit pour attrai-

tants du gouvernement. On leur a demandé particulièrement quelle serait la situation des enfants des princes atteints par la loi.

» Le ministre de la guerre s'est chargé de déclarer que les fils des princes seraient exemptés du service militaire, puisque la situation qui leur était faite les empêcherait d'obtenir des grades.

» Logique et privilège monstrueux de l'ostracisme !

#### LE CARNAVAL A PARIS.

Nous lisons dans l'Union :

« La journée de mardi nous a appris, ou plutôt nous a rappelé la façon dont s'amusaient les républicains en goguette. Les quelques honnêtes gens, qui s'étaient risqués, Mardi-Gras, sur nos boulevards, pour assister au défilé des mascarades et des chars, ont été profondément attristés par les spectacles dont ils ont été témoins.

» Il fut un temps, dit-on, où le carnaval était gai ; la troisième République en a fait quelque chose d'odieux et d'obscène.

» Pendant toute la journée on a vu défiler le long des trottoirs des filles en déshabillés indécentes ; des hommes ivres et grossièrement costumés, insultant les passants et hurlant d'ignobles plaisanteries.

» Tout ce que nous respectons, tout ce que nous aimons à respecter a été tourné en ridicule et livré aux rires de la plus vile populace. Des hommes déguisés en prêtres et en religieux ont parcouru les boulevards en jetant de sacrilèges bénédictions et d'immondes blasphèmes ; des filles de professions inavouables, habillées en religieuses, accostaient les passants aux coins des rues. Enfin, sur le boulevard Saint-Michel, deux individus revêtus du vénéré costume de la Compagnie de Jésus et de l'ordre de Saint-Dominique marchaient, les menottes au poing, entre deux hommes de taille colossale déguisés en gendarmes ; des femmes vêtues en petites Sœurs des pauvres les entouraient en simulant un profond désespoir ; à l'entour une foule hideuse hurlait la *Marseillaise*.

» Nous nous souvenons, en entendant chanter cet hymne révolutionnaire, de l'avoir entendu aussi aux jours, qui ne sont pas bien loin de nous encore, où le gouvernement avait envoyé ses gendarmes procéder à ces expulsions dont la populace nous donnait mardi la honteuse parodie. »

#### LES POIGNARDS ROYALISTES.

Sous ce titre, et pour n'avoir pas le démenti de son invention, l'*Intransigeant* a publié la note suivante :

On lit dans le *Progrès de Nantes* :

« Quelques anciens zouaves pontificaux commencent à se montrer dans notre département avec la fameuse croix-poignard. Par lui-même, ce signe de ralliement n'a rien de bien redoutable ; c'est une simple breloque, tout au plus suffisante pour mettre à mal un hanneton. Est-elle plus dangereuse

comme signe de ralliement ? C'est affaire à voir au gouvernement. »

Les voilà donc qui se montrent ces fameux poignards ! On conviendra, toutefois, qu'il y a quelque différence entre les « breloques » signalées par le *Progrès de Nantes* et les deux cent mille poignards fabriqués en plein Paris pour le renversement de la République et le massacre de ses défenseurs. Mais le public de l'*Intransigeant* s'en apercevra-t-il ?

Transformation d'une nouvelle à travers Paris.

Ces jours derniers, les journaux de Nantes annonçaient :

« Le 44<sup>e</sup> corps d'armée (Nantes) et le 40<sup>e</sup> (Rennes) exécuteront, cette année, des manœuvres de division, comme en 1881. »

Là-dessus, on télégraphie de Paris, au *Moniteur de Rome* :

« Le bruit court sur les boulevards que le 44<sup>e</sup> corps d'armée, de garnison à Nantes, marche sur Paris. Grande agitation sur les boulevards. »

Il est vrai que nous étions en carnaval.

Le *Phare de la Loire* profite du voyage à Nantes de M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, pour demander une nouvelle épuration des fonctionnaires :

« Ce qu'il faudrait pour porter un coup sérieux à la faction réactionnaire dans notre département, ce serait d'expurger de nos administrations publiques le grand nombre d'ennemis du régime républicain qui s'y trouvent encore, et dont quelques-uns sont tout récemment montés en grade. »

Est-ce que M. Schnerb ferait fonction de commissaire omnipotent, comme ceux que dépêchait la Convention pour terroriser la France ? On le croirait à lire les demandes du *Phare*.

#### LE MINISTRE DE LA GUERRE.

On sait que le nouveau ministre de la guerre, le général Thibaudin, portait pendant la guerre un autre nom. Il se faisait appeler le général Comagny.

Pourquoi ce nom ?

Sous ce nom, qu'a fait le personnage ?

A la première de ces questions que lui posait un reporter du *Voltaire*, le général Thibaudin a répondu : Comagny est le nom de ma mère.

Mais des curieux ont contrôlé ce fait et d'autres faits racontés par le général : or, il paraît que ses souvenirs de famille sont inexacts, car nous lisons dans le *Pays* :

« Sa mère ne s'appelait pas du tout Comagny, mais Thiraut, ce qui ne se ressemble guère. Comagny est le nom d'une localité distante de deux kilomètres de Moulins-Engilbert, où le père de M. Thibaudin possédait une petite propriété. »

Le *Pays* est sévère et emploie même de bien gros mots ; il est de notoriété publique que M. le général Thibaudin n'est pas doué d'une mémoire heureuse. Un officier qui a eu l'étourderie d'oublier, après quelques jours passés en Allemagne, qu'il avait promis sur son honneur d'y demeurer prisonnier sur parole, est vraiment bien excusable de se méprendre ensuite sur divers détails et notamment sur le nom de sa mère.

Quant au rôle qu'a rempli sous son nom d'emprunt le général Thibaudin pendant la campagne de France, il a été ainsi apprécié, le 7 février 1880, par une publication républicaine, la *Revue politique et littéraire* :

« On prescrivit en vain au général Bressolles de reprendre ses anciennes positions. Un de ses divisionnaires, le général Comagny, au lieu de se porter en avant, battit en retraite directement sur Pontarlier. Un chef de brigade, le colonel Valentin, abandonna la division dont il faisait partie, et cette double défection, en laissant divers passages au pouvoir de Werder, obligea le reste du corps à se retirer. »

Ces faits nous montrent sous un singulier jour le ministre de la guerre. Mais il serait difficile de les nier ; car le rapport de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale est ainsi rédigé :

« Dans la nuit du 23 au 24 janvier 1871, les Prussiens s'étant présentés n'avaient trouvé aucune résistance et s'étaient rendus maîtres de la position sans coup férir. Le général Comagny s'était replié immédiatement sur Saint-Hippolyte, d'où il avait pris sur lui de se retirer sur Pontarlier par le Russey.

Le 26 janvier également, une dépêche datée de Bordeaux 2 h. 45 soir, et signée Gambetta, remplaçant les généraux Bourbaki et Bressolles par les généraux Clinchant et Comagny.

Mais le lendemain matin, la nouvelle de ce changement n'était pas encore connue du général Bressolles qui télégraphiait au général Bourbaki : « Je n'ai toujours pas de nouvelles du général Comagny ; aucun de mes émissaires n'a pu le trouver. »

Voilà l'homme qui commande à cette heure notre chère et vaillante armée ! l'homme auquel la République a confié l'épée de la France !

Les journaux intransigeants n'ont pas de termes assez forts pour exalter le général Thibaudin. Au bouquet d'éloges qu'ils lui offrent, nous sommes heureux d'ajouter comme nouveau fleuron l'entrefilet publié, le 27 août 1873, par M. Béchet, rédacteur en chef de la feuille radicale le *Travailleur*, d'Angers :

« Il va bien, M. le colonel du 32<sup>e</sup> de ligne ! C'est un colonel de « l'ordre moral », aussi lui.

On nous assure que le *Peuple Souverain*, le *Patriote* et le *Travailleur* sont rigoureusement proscrits des casernes, que tout soldat surpris comme porteur d'une de ces trois feuilles, est sûr d'aller passer quelques jours

à la salle de police. Si nous ne craignons d'occasionner de plus graves punitions à certains militaires, nous citerions des faits du plus révoltant arbitraire.

Il est à remarquer qu'on sévit contre les soldats lecteurs du *Peuple Souverain*, du *Patriote* et du *Travailleur* ; quant à ceux qui lisent l'*Etoile*, l'*Union de l'Ouest* et le *Journal de Maine-et-Loire*, il n'en est pas question.

Est-ce que M<sup>r</sup> Freppel se serait glissé sous la peau de M. le colonel pour commander le régiment, comme il avait fait autrefois vis-à-vis de notre ancien préfet ?

Parmi ces faits du plus révoltant arbitraire dont parle M. Béchet, nous citerons le suivant :

Le 30 août 1873, le colonel Thibaudin a fait casser de son grade un sergent du 32<sup>e</sup> de ligne, par ordre du général de Lartigue, pour avoir laissé introduire dans un poste dont il avait le commandement, un JOURNAL DANGEREUX POUR L'ORDRE ET L'ESPRIT DE DISCIPLINE ; c'était le *Peuple Souverain*.

Aussi, lors de son avènement au ministère de la guerre, le général Thibaudin passait encore à Angers pour un esprit tellement réactionnaire que plusieurs de nos amis nous blâmaient de notre précédent article.

Nous nous sommes contenté de répondre : attendez vingt-quatre heures et nous serons justifiés. En effet, son attitude dans la discussion sur la loi des prétendants a complètement modifié le jugement de nos compatriotes sur cette recrue du jacobinisme.

Ah ! que l'inspecteur venu à Angers, en 1873, pour casser de son grade le colonel Thibaudin, doit aujourd'hui regretter de s'être LAISSÉ TOUCHER PAR UNE HAUTE INFLUENCE. — F. D. (*Etoile*.)

#### ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'état de l'impératrice Augusta est désespéré.

La santé de l'empereur Guillaume, au contraire, ne donne plus d'inquiétudes.

Le prince de Bismark est obligé de garder le lit par suite de violentes douleurs névralgiques.

Toutefois, de l'avis des hommes de l'art, son état n'est de nature à n'inspirer aucune inquiétude.

On écrit de Berlin :

« La maladie de M. de Bismark est très-sérieuse... pour l'Europe. Il s'agit de nouer une quadruple alliance avec l'Autriche, l'Allemagne, la Russie et l'Italie, au détriment de l'Angleterre. M. de Giers a mené très-habilement les négociations qui ont été complétées par le grand-duc Nicolas à Berlin. Le cabinet britannique sera complètement isolé. Des dépêches s'échangent très-fréquemment entre M. Mancini et le chancelier allemand. »

LA GUERRE AUSTRO-TURQUE.

On écrit de Vienne, 6 février :

« Tout se prépare ici pour la guerre qu'on entrevoit dans quelques mois. Les cadres

per une consultation au vol et gratis.

Jean-Baptiste ne repoussait pas de pareilles requêtes, si pressé qu'il fût. Quelquefois, cependant, il répondait avec une brusquerie qui suffisait pour tenir les importuns à distance.

Le docteur était souvent appelé de Nice et de Cannes, quelquefois de beaucoup plus loin, pour pratiquer des opérations difficiles. Dans les cas désespérés, tous les médecins de la contrée l'appelaient à leur aide.

Jean-Baptiste Cochard, en effet, n'était pas un simple chirurgien de village, comme pourrait le faire croire le choix qu'il avait fait d'une pauvre bourgade à l'extrémité de la France pour y exercer son art. Au début de sa carrière, le docteur Cochard semblait, au contraire, promis aux plus hautes destinées médicales. Ce campagnard avait été l'élève favori de Dupuytren.

On était en plein Empire, en 1808 : le grand praticien n'avait que trente-deux ans, mais il semblait déjà prévoir qu'une mort prématurée l'enlèverait trop tôt à la science, car à sa clinique, à la fin de la leçon, quand il arrivait de causer familièrement avec ses élèves, il leur disait souvent en frappant sur l'épaule de Cochard :

— Voilà celui qui sera mon successeur, un jour.

Malgré ces glorieuses prédictions, le docteur Cochard, bien jeune encore, — il n'avait que vingt-six ans, — quitta brusquement le théâtre sur

lequel le maître lui promettait de brillants succès, pour venir s'établir à Antibes, au commencement de l'été de 1809, dans la maison que lui avaient laissée ses parents. Ceux-ci étaient morts quelques années plus tôt, pendant que leur fils faisait encore ses études médicales.

Nous allons dire comment cet événement très-inattendu se produisit.

Dans le courant de l'hiver qui précéda, Dupuytren avait attaché d'une façon définitive le jeune docteur Cochard à sa personne. Quand le maître était absent, c'était Cochard qui le suppléait, lui qui faisait les pansements et, dans les cas urgents, opérait même avec une habileté de main qui ne s'acquiert presque jamais et que la nature seule donne.

— On naît chirurgien comme on naît rôtisseur, disait quelquefois le maître dans ses accès de bonne humeur.

Toutefois, en dehors de ses opérations chirurgicales, Jean-Baptiste Cochard nourrissait d'autres ambitions. Il voulait devenir médecin spécialiste en étudiant passionnément les affections du poumon.

— Jusqu'ici, s'était-il dit, la science n'a fait que constater le mal sans jamais trouver le remède dans ces terribles maladies. Ce remède, je passerai, s'il le faut, ma vie à le chercher, et, Dieu aidant, je le trouverai.

Un jour, on fit appeler Dupuytren chez un haut fonctionnaire, chef de division au ministère de la guerre. Le maître était occupé ailleurs ; ce fut Cochard qui fit la première visite. On le mit en présence d'une jeune fille qui, depuis un certain temps, souffrait d'un mal indéfinissable. Cochard interrogea sa jeune cliente et l'examina longuement, bien que du premier coup d'œil il eût reconnu une phthisie pulmonaire. La maladie n'en était encore, il est vrai, qu'au premier degré, et dans la conviction du médecin il était encore temps d'arrêter le mal. Il prescrivit un traitement, répondit d'une façon évasive à toutes les questions, se gardant bien de dire ce qu'il avait diagnostiqué, et demanda la permission, qui lui fut accordée, de continuer ses visites.

Pendant tout l'hiver, Cochard prodigua ses soins à la jeune malade. Vers le milieu du printemps, il la regarda comme sauvée, et déclara que ses soins lui étaient désormais inutiles. Cependant, une douce intimité s'était peu à peu établie entre la malade et le médecin. Aussi, quand celui-ci fit la déclaration dont nous venons de parler, la jeune fille pâlit légèrement et lui dit :

— Vous ne reviendrez plus... jamais ?

Ces mots étaient accompagnés d'un regard que Cochard pouvait, sans fatuité, regarder comme un commentaire suffisant. Cependant il salua sans répondre et se retira. Mais le soir même il frappait

à la porte du cabinet de Dupuytren, à une heure où le maître ne recevait plus personne.

— Ah ! c'est toi, lui dit l'illustre praticien en reconnaissant son favori. Tu as quelque chose à me dire ?

— Oui, patron.

— Parle, mais fais vite.

— Je veux me marier.

Dupuytren fit un bond sur son fauteuil.

— Te marier à vingt-six ans ! quand ta position n'est pas faite ! toi, qui peux, avec un peu de patience, épouser quelque jour un million !

— Ce n'est pas un million que je cherche, mon cher maître, c'est une femme qui me convienne, et cette femme, je crois l'avoir trouvée.

Jean-Baptiste Cochard raconta alors à son protecteur comment il s'était épris de sa jeune cliente.

— Mais tu m'as dit qu'elle était phthisique, s'écria le maître.

— Je l'ai guérie.

Dupuytren secoua la tête d'un air d'incrédulité, puis il dit :

— Mais le père ! crois-tu donc qu'il t'accorde la main de sa fille ?

— C'est vous que je charge d'aller la lui demander.

— Tu n'attendras pas longtemps, car j'y vais de ce pas. Reste ici.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

d'une armée de 450,000 hommes sont formés. De son côté, la Turquie ne reste pas inactive. Ne se fiant plus à la France, elle cherche à s'appuyer sur les Etats-Unis qui depuis quelque temps se montrent disposés à intervenir dans la question d'Orient. Toutefois l'appui de la Grande République n'ira jamais jusqu'à prêter main-forte à l'empire ottoman. De l'argent peut-être, moyennant de gigantesques concessions, mais pas un vaisseau et pas un soldat. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 février.

La Bourse a une attitude beaucoup plus calme et malgré cela très-forme.

Les transactions se sont sensiblement ralenties et les cours de nos fonds publics, comme ceux de nos principales valeurs, sont plus vivement discutés.

Le 5 0/0, 114.60; le 3 0/0 amortissable, 79.80; le 3 0/0, 79.22.

Les rentrées d'or à la Banque de France se sont élevées à 9,168,000 fr.; malgré cela, l'action se tient à 5,200.

La Compagnie Foncière de France a eu des demandes à 476, et les Magasins de France à 475.

Le Crédit Foncier a fait 1,245 au comptant.

C'est un cours d'achat des plus avantageux pour l'avenir.

Le Comptoir d'Escompte est toujours très-délaissé et l'on cote difficilement 965.

Le Lyonnais calme se tient à 555.

Ce que nous avions prévu est arrivé: la Banque Parisienne retombe à 395.

On vend dans la crainte de voir les cours s'effondrer plus bas encore.

Le Suez a perdu encore 10 fr. à 2,145.

Le Mobilier Français a été calme à 320.

Chemins de fer: Nord, 1,755; Orléans, 1,205; Midi, 1,035.

#### Chronique militaire.

Une promotion de généraux de division et de brigade paraitra du 20 au 25 février. Plusieurs mises en disponibilité ayant été demandées, cette promotion comprendra sans doute quatre généraux de division et cinq généraux de brigade.

L'affaire des congés de soixante-quatre jours dans l'armée a pris des proportions bizarres. Il y a des soldats auxquels on accorde des congés sans qu'ils les demandent et qui sont très-embarrassés, parce qu'à cette époque de l'année ils ne trouvent pas de travail.

D'où cette inconséquence qu'on rend temporairement des soldats à leurs foyers en hiver, dans la saison ingrate, et qu'à l'époque de la moisson, là où l'agriculture aurait le plus besoin d'auxiliaires, l'autorité militaire, en dépit des avis publiés par les journaux, ne peut mettre à la disposition de l'agriculture qu'un chiffre dérisoire de soldats. N'a-t-on pas vu, l'année dernière, une attribution de quatorze hommes seulement pour deux arrondissements essentiellement agricoles? Mais on veut faire des économies à outrance. On commence à s'apercevoir qu'il est temps.

Un des résultats immédiats de cette me-

sure est de surcharger de travail les soldats qui ne sont pas appelés en congé.

#### Chronique Locale et de l'Ouest

L'incident Grellet-Guérin pourrait bien prendre des proportions que n'avait pas prévues l'auteur qui a emprunté le nom de M. Guérin. M. Grellet a informé par la lettre suivante l'honorable M. Guérin qu'il venait de déposer l'écrit, dont il avait été dupe, entre les mains de M. le Procureur de la République:

« Saumur, 8 février 1883.

» Monsieur Guérin, agent des auteurs lyriques,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honore du 7 courant dans laquelle vous me dites que la lettre signée Guérin, relative au nom de mon bateau, n'émane pas de vous; qu'elle est le fait d'un lâche faussaire qui a voulu faire une farce de mauvais goût. Il faut en effet rechercher et punir ce coupable.

» Je vous informe donc que je vais déposer cette première lettre et la vôtre entre les mains de M. le Procureur de la République qui recherchera l'abominable gredin qui se permet de ridiculiser ainsi vos actes et d'imiter aussi parfaitement votre écriture et signature.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» ED. GRELLET.

» P.-S. Veuillez reconnaître que le défi que vous m'avez porté a été exécuté en tous points. »

Nous savons, en effet, que M. Grellet s'est rendu hier chez M. Guérin et qu'il a pu constater que la première lettre ne pouvait être de la main du représentant des auteurs lyriques.

Il nous paraît bon, dans les circonstances actuelles, de mettre sous les yeux du public la lettre livrée à la publicité et qui émane d'un faussaire:

« Saumur, 6 février 1883.

» Monsieur E. Grellet, café de la Paix, Saumur.

» J'ai appris que vous aviez donné à un petit canot, que vous venez de faire construire, le nom de *Frou-Frou*. Je vous prie, avant la mise à l'eau de votre embarcation, de passer à mon cabinet, afin que nous réglions ensemble le chiffre de la redevance annuelle que vous aurez à me verser en ma qualité d'agent de la Société des auteurs dramatiques.

» Je pense, Monsieur, que vous apprécierez la démarche que je fais auprès de vous; je n'ai qu'un but: ne pas laisser périliter les intérêts dont j'ai la garde.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» GUÉRIN. »

P.-S. Vous avez toujours le droit de changer le nom de votre embarcation avant la mise à l'eau. »

M. Guérin a adressé ce jour, à M. Ed. Grellet, la lettre suivante:

pourquoi nous continuerions à conduire dans le monde cette petite ouvrière, qui ne mérite pas les bontés que nous avons pour elle.

— Tu te trompes, ma chère enfant; mais vois donc, c'est à peine si quelques personnes la regardent, en passant. Et nous ne pourrions, je le crains, rompre nos bonnes relations avec les dames Armingaud, sans être accusées d'ingratitude. — Rappelle-toi ton enfance, Marguerite; Georgette et toi vous étiez inséparables alors, et il n'est pas de services que tu n'aies reçus de Georgette et de sa mère.

— Oui; mais nous les leur avons bien rendus depuis, et leur position est devenue si différente de la nôtre que j'ai parfois une sorte de honte de me trouver auprès d'elles.

M<sup>me</sup> Herbelin, habituée à toujours admirer sa fille et à céder à tous ses caprices, ne répondit que par un soupir à cette nouvelle boutade, et elle accueillit avec joie la bonne figure du père de Léopold qui, émergeant d'un groupe bruyant où on lui faisait fête, s'approchait d'elle avec un empressement tout amical.

— Eh bien! Comment trouvez-vous mon fils, mon cher enfant prodigue? demanda le banquier en s'asseyant dans l'une des chaises abandonnées par les jeunes filles.

— Votre fils est, comme vous nous l'aviez dit, tout ce qu'il y a de plus charmant et de plus aimable,

« Saumur, le 9 février 1883.

» Monsieur Ed. Grellet, Saumur.

» En réponse à votre lettre du 8 février, je déclare que, voulant satisfaire au défi que je vous ai porté, vous m'avez communiqué une lettre datée du 6, où l'auteur a cherché à imiter et mon écriture et ma signature.

» Agréer, je vous prie, mes sincères salutations.

» GUÉRIN. »

Un incident qui a une certaine analogie avec celui-ci vient de se présenter à Angers:

Le *Patriote* ayant reçu une lettre d'injures signée « Lieutaud, rue Desjardins », avait publié une réponse tout aussi injurieuse pour l'auteur prétendu de la lettre. M. G. Lieutaud, rue Desjardins, se trouvant diffamé par la réponse du *Patriote*, assigne celui-ci en police correctionnelle.

Dans la nomenclature des arrondissements phylloxérés désignés au *Journal officiel* du 7 février, nous devons signaler ceux qui touchent au département de Maine-et-Loire. Ce sont: Tours, Niort, Melle, Poitiers, Châtelleraut, Civray, Loudun, Montmorillon, Fontenay-le-Comte, en entier, et partiellement Chinon, Loches, Parthenay.

Les vignes étrangères et les vignes quelconques, provenant de ces arrondissements phylloxérés, ne peuvent être introduites dans les arrondissements de Maine-et-Loire qu'avec une autorisation du ministre de l'agriculture.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Un habitant du canton de Château-la-Vallière nous fait remarquer que les travaux du chemin de fer attirent chaque jour dans cette contrée un assez grand nombre d'individus qui, sous prétexte que l'on ne peut les embaucher, le personnel des chantiers étant complet, se livrent à la mendicité. Dans une seule maison et dans un court délai, dix-huit individus se sont successivement présentés pour demander l'aumône.

» Il serait nécessaire d'exercer dans ce rayon de notre département une active surveillance. Qui sait si l'auteur de l'assassinat de Courcelles n'est pas un de ces mendiants! »

Le *Journal du Cher* rapporte un cas de folie provoqué par une bien cruelle déception:

« Une de nos compatriotes, M<sup>me</sup> P..., couturière, établie à Paris, rue de Galilée, possédait l'obligation de la ville de Paris 568,942 de l'emprunt 1874. Plusieurs tirages ayant eu lieu sans réaliser son espoir, elle vendit son obligation. Quelques semaines après, au mois de juillet 1877, le numéro en question sortit gagnant le gros lot de 400,000 fr.

» En apprenant cette nouvelle, la pauvre femme, en proie au désespoir, n'eut plus de repos ni jour ni nuit. En songeant qu'elle avait tenu la fortune, elle finit par croire la posséder. Elle bâtit, comme on dit, des châ-

ble, répondit la vieille dame.

— Et ne pensez-vous pas, comme moi, qu'il fera le bonheur de la femme qui voudra bien l'accepter pour son mari?

— Oh! je partage entièrement cette conviction! s'écria avec sincérité la mère de Marguerite.

M. Armistoff jeta successivement un regard sur son interlocutrice.

Cette réponse lui paraissait si catégorique et si encourageante, qu'il n'hésita pas à se pencher un peu vers M<sup>me</sup> Herbelin, pour que ses paroles ne pussent être entendues, et il murmura à demi-voix:

— Si vous le voulez, nous en reparlerons plus tard... N'est-ce pas?

C'était une semence qui tombait dans un champ trop bien préparé pour ne pas produire aussitôt ses fruits.

M<sup>me</sup> Herbelin y voyait, pour sa fille, un triomphe désiré qui allait détruire à jamais ses craintes et ses ennuis à propos de la pauvre Georgette, et il lui vint presque à la pensée de répondre:

— Pourquoi pas tout de suite?

Mais elle comprit qu'elle ne pouvait ainsi lancer sa dignité et celle de sa fille au vent du premier caprice venu, et elle se contenta de sourire, comme le font les femmes, quand elles ne veulent pas compromettre une position.

teaux en Espagne. Enfin, jeudi, elle adressait au Président de la République une lettre qui commençait ainsi:

« Je suis une descendante du roi d'Aquitaine, qui régnait il y a 200 ans à Bourges. Vous avez usurpé ma place. Je suis reine de France, etc. »

» La pauvre folle a été conduite à l'infirmerie du Dépôt. »

#### Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 12 février 1883,

Représentation de M<sup>lle</sup> Séveste, de l'Opéra-Comique.

#### LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'AUBER.

Distribution:

Don Henrique de Sandoval...	MM. Ferrière.
Don Sébastien d'Avéyro...	F. Constance.
Rebolledo...	Ch. Isaac.
Campo-Mayor...	Labranche.
Barbarigo, — un huissier...	Godivier.
Mignoz...	Charpenay.
1 <sup>er</sup> valet...	Asmiro.
2 <sup>e</sup> valet...	Romeu.
Catarina...	M <sup>me</sup> Séveste.
Diana...	Danglade.

Faux-monnayeurs, seigneurs, dames, gardes, valets.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 3 février 1883.

*Chronique parisienne*, par Alceste.  
*Courrier littéraire et artistique*.  
*Nouvelles historiques et géographiques*.  
*Chronique du Sport*, par Fitz-Hubert.  
*Etudes artistiques*: LA JEUNE FILLE DE LILLE, par H. Barbisier.  
*L'Heureuse journée du Loup*, par Xavier Marquier.  
*Gustave Doré*, par H. B.  
*La Fournaise*, par Charles Deslys.  
*Autour du monde*: LES TEMPLES JAPONAIS, par A. Doumer.  
*Causerie scientifique*, par L. Divert.  
*Bibliographie*.  
*Chronique générale de la Semaine*.  
*Esprit des morts et des vivants*, par Atticus.  
*Sphinxiana*. — *Bulletin financier*. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*.  
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### HISTOIRE D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

En cet instant Léopold vit que le quadrille dans lequel ils figuraient était terminé, et que plusieurs regards curieux et quelque peu malicieux se fixaient sur eux comme de véritables points d'interrogation. Il se bâta d'offrir son bras à Georgette; et, en la reconduisant à sa place:

— Me permettez-vous de solliciter l'honneur de danser encore avec vous? lui demanda-t-il.

— Oh! avec grand plaisir! s'écria-t-elle ingénument.

Et elle s'assit, toute souriante, auprès de Marguerite qui, cette fois, s'était aperçue de l'intérêt que Léopold avait paru montrer à sa compagne.

— Est-ce que M. Armistoff vous a de nouveau invitée à danser? demanda-t-elle en se penchant à l'oreille de Georgette.

— Oui, il m'a même demandé plusieurs quadrilles, répondit la jeune fille sans hésiter.

Marguerite se retourna brusquement du côté de sa mère.

— Tu le vois, dit-elle, Georgette a, ce soir, des succès incompréhensibles, et je ne comprends pas

Cela ne voulait dire ni oui, ni non; et, sans rien promettre au banquier, lui laissait toute sa liberté d'action pour demander la main de sa fille.

Le père de Léopold et la mère de Marguerite ne s'étaient rien dit, mais ils s'étaient compris; et, dans leur esprit, ils avaient déjà échangé des promesses pour assurer le bonheur de leurs enfants.

Et, pendant ce temps-là, ceux dont l'avenir se trouvait ainsi jeté comme un enjeu dans une partie dont ils ne se doutaient même pas, dansaient insouciant en apparence, tandis que tout un monde de pensées tourbillonnaient dans la tête de Marguerite, et peut-être un peu plus encore dans celle de Léopold.

(A suivre.)

NELLY LIROTIER.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n<sup>o</sup> 98: La Pétaudière. La loi de proscription. Maître Jacques. Floquet toqué. Envoi et Triolets. Boutades de circonstance. Victoire! on en a trouvé un! Un nouveau projet. Complainte.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.  
Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 25	79 25	Est	705	705	<b>OBLIGATIONS.</b>			Obligat. foncières 1879 3 %	432	430 50
4 %	79 80	79 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1505	1595	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	505	Est	355	354
4 1/2 %	109 50	109 50	Midi	1030	1035	— 1865, 4 %	514	512	Midi	855	854
5 %	114 70	114 55	Nord	1755	1750	— 1869, 3 %	396	394	Nord	366	365
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1210	1205	— 1871, 3 %	391	390	Orléans	360	360 50
Obligations du Trésor nouvelles	501 50	501 50	Ouest	775	775	— 1875, 4 %	512	512	Ouest	351 50	354 50
Bons de liq. départementaux	518	517	Compagnie parisienne du Gaz	1482 50	1487 50	— 1876, 4 %	513	512	Paris-Lyon-Méditerranée	361	364
Banque de France	5225	5225	Canal de Suez	2160	2160	Dép. de la Seine, emprunt 1857	246	245	Paris-Bourbonnais	858	859
Comptoir d'escompte	965	970	C. gén. Transatlantique	409	395	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522 50	Canal de Suez	559	559
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1235	1235				Obligations communales 1879	436	435			
Crédit de France	37 50	40									
Crédit mobilier	320	320									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes																
6	45																
8	56																
1	25																
3	32																
7	15																
10	36																
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
8 heures	20 minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8	21																
9	37																
12	48																
4	44																
10	24																

Étude de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, numéro 8.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-trois, à la requête de dame Louise Taillé, sans profession, épouse du sieur Frédéric Boileau, boucher, avec lequel elle demeure au bourg et commune de Saint-Paul-du-Bois, par défaut contre ledit sieur Frédéric Boileau ;

Il appert que ladite dame Boileau-Taillé a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Frédéric Boileau, son mari, et que M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville occupait pour ladite dame Boileau-Taillé, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué près le Tribunal civil de Saumur, soussigné, et celui de ladite dame Boileau-Taillé.

Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-trois.  
F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

**A VENDRE MAISON**

Contenant douze chambres à feu, Avec Jardin, Rue de la Visitation, n° 92.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, successeur de M<sup>e</sup> LAUNONIER. (19)

**A VENDRE BON ET FORT CAMION**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON**

Meublée ou non meublée, Avec JARDIN donnant sur la Loire ;

Le tout aux Rosiers. S'adresser à M<sup>me</sup> POULAIN, propriétaire aux Rosiers. (73)

**A LOUER Pour la Saint-Jean 1883. MAISON avec JARDIN**

Rue de la Petite-Douve, n° 49. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

**A CÉDER DE SUITE Pour cause de décès TRÈS-BON**

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES Excellente clientèle.

S'adresser à M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé. (88)

**A VENDRE UN JOLI PLANT DE PEUPLIERS suisses**

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gauré, commune de Varennes. (689)

**COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ Par R. DÉTRICHÉ,**

Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique. TENUE DES LIVRES COMMERCIALE ET AGRICOLE PARTIE SIMPLE 7<sup>e</sup> édition

(Chaque édition tirée à 15,000) TENUE DES LIVRES En partie double 4<sup>e</sup> édition

Augmentée d'une méthode simplifiée pour le calcul des comptes courants, portant intérêts.

En vente : Chez tous les libraires du département ; A Paris, librairie classique Ch. FOUBAULT, rue Saint-André-des Arts, 7. (11)

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.**

S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

**A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU**

Toute meublée, Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage**

POUR DEVANTURES DE MAGASINS. Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre. Demander le Tarif.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).**

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean

**PHARMACIE NORMANDINE SAUMUR**

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES. On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50. Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical. Grand dépôt de Sangsues, 1<sup>er</sup> choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le